MARCHÉ

Sécurité, la reprise se confirme

La profession de la sécurité reprend résolument le chemin d'une croissance dynamique, portée par la confiance désormais manifestée par les pouvoirs publics dans un contexte de menaces terroristes élevé. Néanmoins, toutes les entreprises de sécurité ne bénéficient pas uniformément de cette manne.

© Fotolia_61047107

Pratiquement tous les clignotants passent au vert pour la profession de la sécurité : une reprise franche de la croissance, un plus grand nombre d'entreprises rentables, une situation de l'emploi en nette amélioration et surtout une image de marque devenue positive.

Le millésime 2016 est venu confirmer la tendance de l'année précédente : le chiffre d'affaires a grimpé de 5 % pour atteindre les 26,5 milliards d'€ après avoir progressé de 4,3 % en 2015 et de + 1,9 % en 2014, selon les statistiques récoltées par les publications En Toute Sécurité auprès de 1 700 sociétés opérant dans des domaines aussi variés que la surveillance humaine, électronique, anti-incendie, la cybersécurité ou la serrurerie.

Il faut remonter à 2007 pour retrouver un taux de croissance plus élevé (+ 5,7 %), mais ce n'est pas pour autant que la profession renoue avec sa période faste du début des années 2000 : + 8 % de hausse annuelle entre 2000 et 2002. La croissance n'est d'ailleurs pas homogène selon les secteurs : le gardiennage a été en progression de 5 % en 2016, tandis que la sécurité électronique a été en hausse de 6,5 % en moyenne et la cybersécurité de plus de 8 %. En revanche, la sécurité incendie, les équipements blindés et les équipements de protection individuelle plafonnent entre + 1 % et + 2 %, alors que le transport de fonds est en stagnation complète.

Il n'empêche, 75 % des sociétés de sécurité ont dégagé des bénéfices en 2016, soit deux points de plus que l'année précédente. Un pourcentage qui n'avait jamais été atteint depuis les années 90. Sur le plan social, l'amélioration est également au rendez-vous : après cinq années de morosité, la profession s'est remise à créer des emplois en nombre conséquents. C'est ainsi que les effectifs ont gonflé de 2 % net en 2015 et de 3 % l'année suivante.

Modification de la demande en raison des attentats

On serait donc tenté d'oublier le score historiquement bas de la profession en 2009 (- 1 %), tant les perspectives se présentent de manière favorable pour les prochaines années. Il est indéniable que les attentats terroristes de 2015 et 2016 ont complètement changé la donne. Le plus spectacu-

Les dix principales sociétés de surveillance humaine en France

Chiffre d'affaires en millions d'euros, comprenant le gardiennage, la sûreté aéroportuaire et l'intervention sur alarme

		2016	2015	2014	2013	2012
1	Securitas France	**589**	**565**	564	553	592
2	Seris Security	**353**	**306**	306	283	300
3	Fiducial Private Security[1]	**185**	**170**	163	123	120
	Consortium Sécurité Privée [2]	**162**	**145**	140		
4	Samsic Sécurité	**160**	**144**	145	121	110
5	ICTS	**160**	**140**	138	117	140
6	Prosegur France	**156**	**139**	146	146	140
7	Atalian Pôle Sûreté	**155**	**137**	133	129	105
8	Onet Sécurité	**118**	**135**	138	144	140
	Securalliance [3]	**85**	**80**	73	66	
9	Brink's [4]	**80**	**78**	76	77	94
10	Hubsafe [5]	**75**	**72**	70	67	65

Informations récoltées par En Toute Sécurité. Pour 2016, il s'agit essentiellement d'estimations, effectuées en juin 2017

[1] Fiducial a racheté certains actifs de Neo Security en septembre 2012 et le gardiennage de Faceo en janvier 2014. Pour 2011 et 2012, il s'agit donc des chiffres de Neo Security.

[2] Samsic est entré en négociations exclusives en mai 2017 pour racheter Hub Safe.

[3] Acquisition de Trigion Sécurité en juin 2017

[4] Société créée en mars 2015 regroupant les activités de douze entreprises. Chiffres reconstitués. Ne figure pas dans le classement avec un numéro de rang en raison de ses particularités.

[5] GIE (non classé) regroupant six sociétés de sécurité. Création en 2013.

[6] Samsic est entré en négociations exclusives en mai 2017 pour racheter Hub Safe.

Pas d'amélioration de la situation financière des sociétés de gardiennage

	2011	2012	2013	2014	2015	2016[1]
Sociétés de sécurité bénéficiaires	34 %	39 %	50 %	51 %	52 %	**60 %**
A l'équilibre	17 %	13 %	9 %	15 %	16 %	**14 %**
En perte	27 %	26 %	19 %	18 %	17 %	**13 %**
En faillite	22 %	22 %	23 %	17 %	15 %	**13 %**

[1] *Pour 2016, il s'agit d'estimations, effectuées en juin 2017*

Source : Atlas d'En Toute Sécurité

laire a été l'attitude des pouvoirs publics qui ont abandonné leur discours de défiance pour exprimer ouvertement leur satisfaction au sujet de la qualité des prestations des sociétés de sécurité, notamment durant l'Euro 2016, mais aussi pendant la période de menaces terroristes élevées.

Cette situation nouvelle s'est également traduite par un surcroit de commandes pour la sécurité privée (plusieurs centaines de millions d'€ par an), mais surtout par une modification de la demande. On ne protège pas de la même manière un centre commercial contre des voleurs qui opèrent discrètement ou contre des terroristes dont le but est de faire le plus de victimes. En fait, il devient nécessaire d'intégrer de nombreuses technologies (biométrie, vidéosurveillance, analyse des comportements, etc.) qui doivent interagir avec les agents de sécurité, tandis que les responsables de sites doivent s'appuyer sur une analyse synthétique de la situation afin de prendre les décisions adéquates.
Cette mutation a pour conséquence d'imposer aux sociétés de sécurité d'être davantage polyvalentes, de maitriser encore plus des technologies de pointe, ce qui n'est pas à la portée de toutes.
Les directeurs sécurité ont bien pris la mesure de cette évolution de fond : si en 2016, ils affirmaient que leur chantier prioritaire était le renforcement du contrôle des accès des bâtiments, en 2017 ils donnent la priorité à l'intégration des systèmes de sécurité et notamment à la vidéosurveillance, considérée comme le pilier central de la protection d'un site, selon les sondages réalisés ces deux dernières années par En Toute Sécurité. Le gardiennage mobilise toujours le premier poste de dépense des directeurs sécurité (environ 40 % du total), mais la vidéosurveillance monte rapidement (25 % en 2016 et 33 % en 2017).

DES AGENTS DE SÉCURITÉ ARMÉS DÈS 2018

La turbulente histoire de la profession de la sécurité va connaitre une étape cruciale en 2018 : pour la première fois, des agents de sécurité pourront être armés. Une décision qui symbolise la maturité de ce métier et la confiance accordée par les pouvoirs publics.
En fait, il s'agit d'un changement relativement symbolique puisqu'il concernera environ 1% des 160.000 agents en France, soit 1500 à 2000 personnes maximum.
Cette situation résulte de la multiplication des menaces terroristes qui mobilisent les forces de l'ordre au maximum de leurs capacité. L'Etat a donc décidé de déléguer au secteur privé des missions de protection de sites sensibles : des hôpitaux militaires, des médias, des infrastructures stratégiques, des points d'importance vitale. Environ 200 sites en tout.
Les agents armés n'auront pas le droit de se déployer sur la voie publique et travailleront toujours par deux.
Une loi de février 2016 a autorisé l'armement des agents, de même que l'utilisation d'armes de catégorie « D », c'est-à-dire une matraque ou un bâton télescopique de défense. Les décrets devraient être prêts pour la fin de l'année et les circulaires d'application début 2018. Ce sont les préfets qui définiront les lieux concernés par la nouvelle loi : celle-ci affirme que les agents pourront être armés lorsque leur mission *« est exercée dans des circonstances exposants ces agents ou les personnes se trouvant sur les lieux surveillés à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie »*. Les agents armés devront suivre une formation de 250 heures.
Plusieurs entreprises de sécurité –qui devront créer une filiale dédiée- sont d'ores et déjà sur les rangs, notamment Securitas, Brink's, Prosegur, Triomphe Sécurité, Byblos, LPN, etc.
« Le moindre incident au cours des prochaines années impliquant un agent de sécurité armé entrainerait la ruine de tout un secteur. C'est pourquoi nous aurons une tolérance zéro en ce qui concerne les questions de moralité et une exigence majeure sur la qualification », a prévenu, Jean-Paul Celet, directeur du CNAPS, l'agence de régulation de la profession.

Baisse prévisible des budgets sécurité

L'horizon n'est pas totalement dégagé pour autant. Les contrats supplémentaires en gardiennage ne se sont pas avérés pérennes – leur durée a été de quelques mois seulement – ni très rentables. Ils ont en effet été rudement négociés par les donneurs d'ordre, devenus de plus en plus exigeants. La guerre des prix reprend de plus belle, alimentée par une pléthore d'intervenants. Le marché – très atomisé – ne se concentre pas, car de nouveaux opérateurs apparaissent sans cesse.
Les donneurs d'ordre estiment par ailleurs avoir fait d'importants investissements pour renforcer les mesures de sécurité depuis trois ans, si bien qu'ils se prononcent désormais pour une pause dans leurs dépenses. Le sondage d'En Toute Sécurité révèle que la moitié d'entre eux prévoit une baisse de leurs budgets sécurité dès 2018. Il faut donc s'attendre à des remises en cause de certains contrats.
En fait, on ne peut plus dire comme en 2015 que tous les acteurs se portent uniformément bien. Une analyse détaillée montre que seulement 40 % des sociétés de gardiennage – pourtant très sollicitées – ont bénéficié d'un surcroit de commandes liées aux menaces terroristes. Un grand nombre de petites structures accusent même un recul sensible de leur activité. Le constat est similaire pour les entreprises de sécurité électronique, habituées à un rythme de croissance plus rapide que celles de surveillance humaine.
Pour les prestataires, la voie du salut passe par des services à valeur ajoutée : ils doivent se différencier par une meilleure écoute des besoins des clients, par des prestations innovantes et irréprochables sur le plan de la qualité. Or, ce n'est pas encore le cas partout. Les entreprises de sécurité ont d'ailleurs l'obligation de faire des efforts en matière de formation de leurs collaborateurs, car c'est une lacune qui est régulièrement mise en avant par les utilisateurs. La formation en sécurité a fait l'objet d'une réforme radicale depuis juillet 2016 et les premiers fruits commencent à être récoltés. La période est propice aux remises en cause afin de relever le niveau de professionnalisation : il ne faudrait pas que les sociétés de sécurité manquent cette opportunité.

Patrick Haas,
Directeur des publications
En Toute Sécurité

N.B. : tous les chiffres mentionnés dans ce texte sont extraits de l'Atlas d'En Toute Sécurité (www.security-info.com)